

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 22/03/18	Séance du jeudi 15 mars 2018 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 15/03/2018 à 18 heures 05 à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 01/02/18**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 01/02/2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Restructuration des vestiaires et des ateliers de la station d'épuration de Port Douvot - Protocole d'accord transactionnel

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise CABLAC et l'assureur ACTE IARD.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 - Rencontre Nationale des 2CV clubs de France

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association Doubsdeuche25 en plus des appuis logistique, matériel et en communication déjà apportés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente aux emplois ci-après qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés à compter du 1^{er} avril 2018 :
 - emploi de Chef du service Conseil de gestion externe (Direction de la Performance et du Conseil de Gestion),
 - emploi de Chef du service Aménagement Economique (Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur),
 - emploi de Chargé de mission Emploi Insertion (Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur),
 - emploi de Chargé de mission (Direction Economie, Emploi et Enseignement Supérieur),
 - emploi de Chargé de mission partenariale Plan Climat (Service Environnement et cadre de vie),
 - emploi de Directeur de la Communication (Direction de la Communication),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction Communication, DST, DG, DSI, service environnement cadre de vie)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de projet Communication (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission Smart City au sein de la direction stratégie et territoire (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission aide aux communes au sein de la direction générale (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste d'analyste programmeur au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de conseiller en énergie partagé au sein du service environnement et cadre de vie (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Prorogation du délai de validité d'une subvention en soutien à une opération de réhabilitation

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur cette demande de prorogation du délai de validité de subvention, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de prorogation des délais de validité de subventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Information - Bilan des grands rassemblements et des stationnements illicites de caravanes en 2017, et prévisions des passages en 2018

Le Bureau prend connaissance :

- du bilan des grands passages et des stationnements illicites de caravanes 2017,
- des modalités d'organisation de la saison des grands passages 2018 sur le territoire de l'agglomération du Grand Besançon.

↳ R. 5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisation à Amagney, Chemaudin et Vaux, Besançon, Saint-Vit et Miserey-Salines

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, :

- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISON FRANCE CONFORT pour 1 logement situé à Amagney, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société NEOLIA Maisons individuelles pour 1 logement situé à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISON FRANCE CONFORT pour 1 logement situé à Besançon, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISONS START (Rocbrune) pour 1 logement situé à Saint-Vit, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISON FRANCE CONFORT pour 2 logements situés à Miserey-Salines, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 11 000 €.
- se prononce favorablement sur la demande de labellisation de la société MAISON ROCBRUNE pour 1 logement situé à Miserey-Salines, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- se prononce défavorablement sur la demande de labellisation de la société MOYSE MA MAISON pour 1 logement situé à Besançon, compte tenu du prix de vente se situant au-delà des prix de référence admis par le Grand Besançon en matière de labellisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.4 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de Mme DURAND correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. DION et Mme LUPONE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.5 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur :

- les 28 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 146 954 €,
- les 2 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 4 575 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à Mme KIEBER par délibération du Bureau du 28 janvier 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 1ère programmation - Subventions inférieures ou égales à 10 000 €

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET, A. LORIGUET et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, :

- attribue 90 subventions, pour un montant total de 233 150€
- Au titre du Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance
 - o 1 000 € à l'Association d'Aide aux Détenus (2AD)
- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse
 - o 4 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante (AFEV)
 - o 7 700 € à Croqu'livre
 - o 1 500 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté
 - o 600 € à la MJC Palente-Orchamps
 - o 800 € et 1 500 € à l'Antenne Petite Enfance
 - o 3 600 € et 1 900 € à l'Association des Racines et des Feuilles
- Au titre du Volet Sport
 - o 1 200 € au CPB Lutte
 - o 500 € et 500 € à l'ASPTT Besançon
 - o 500 € à Orientation Team Besançon
 - o 500 € au Club Sauvegarde de Besançon
 - o 1 500 € à l'Association Sportive les Orchamps Besançon
 - o 1 000 € à Ippon Karaté Shotokan (IKS)
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - o 500 € à l'Olympique de Besançon
 - o 500 € et 500 € au Sporting Futsal
 - o 2 000€ à Profession Sport 25
 - o 500 € à Besançon Académie Futsal
 - o 500 et 500 € à Planoise Karaté Academy
 - o 750 € et 500 € au Handball Sport Mahorais 256
 - o 500 € à Aviron Indoor Besançon
 - o 500 € à Olof Palme
- Au titre du Volet Culture et Expression artistique
 - o 10 000 € à la Cie Un Château en Espagne
 - o 1 000 € à l'Association Art'espoir
 - o 5 000 € à Just'ici
 - o 1 000 € à la MJC Clairs-Soleils
 - o 750 € à PLA Production
 - o 4 000 € au Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales (CAEM)
- Au titre du Volet Santé et accès aux soins

- 1 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - 1 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Addictologie (ANPAA)
- Au titre du Volet Accès aux droits sociaux
 - 1 000 € à AC Agir ensemble contre le chômage
 - 2 000 € à Info Droits Egalité Femmes Familles du Doubs (IDEFF25)
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, Insertion, accès à la formation et Développement Economique
 - 9 810 € au Centre Omnisports Pierre Croppet,
 - 8 000 € à l'association pour la Brasserie alternative de Planoise et de l'Espace,
 - 1 550 € à la SAS Limpio,
 - 8 330 € à l'Association Patrimoine Insertion 25,
 - 9 000 € à l'Association franc comtoise de financement solidaire – Caisse Solidaire
 - 3 000 € au CRIJ,
 - 4 000 € au Club Arcade
 - 5 500 €, 5 000 €, 7 500 €, 1000 € au Comité de quartier de Rosemont Saint Ferjeux,
 - 1750 € à Réussite Emploi
 - 7000 €, 4000€, 2500 € et 1660 € à la Roue de Secours,
 - 4000 € à la Mission Locale,
 - 1500 € à l'ADIE,
 - 5000 €, 5000 €, et 3000 € à BGE Franche-Comté
- Au titre du Volet Logement, Habitat, Cadre de vie et mobilité à Consommation Logement et Cadre de Vie
 - 1 000 € à la MJC Clairs-Soleils,
- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et égalités Femmes/hommes
 - 1 500 € à Solidarité Femmes
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est
 - 1 000 € et 3 000 € au Centre d'Information Jeunesse de Franche-Comté
 - 750 € à Promo Sport Besançon Judo (PSB Judo)
 - 1 000 € à la Compagnie Boutique du Conte
 - 500 € au Réseau Citoyenneté Développement
 - 800 € à l'Amitié Judéo-Musulmane de France (AJMF)
 - 4 000 € à la Ville de Besançon - Maison de Quartier de Planoise
- Au titre du Volet Participation des Habitants et lien social
 - 7 500 € à l'Arc en Ciel d'Orchamps-Palente
 - 1 000 € à l'association Vivons Ensemble
 - 3 000 € à Tambour Battant
 - 1 000 € au Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs
 - 1 000 € à l'Association des Autistes de Besançon
 - 2 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Information de Montrapon
 - 1 500 € à Radio Campus
 - 1 700 € à Semons en Famille
 - 1 000 € et 2 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - 3 000 € à l'ASEP Besançon
 - 3 000 € à Miroirs de Femmes
 - 1000 € au Comité de quartier de Rosemont de Saint Ferjeux,
- Au titre du Volet Valeurs de la République
 - 2 000 € à Café Charlie
 - 10 000 € à la Ville de Besançon – Pôle Culture
 - 500 € à Promo Sport Besançon Judo (PSB Judo)
 - 1 000 € à la Ville de Besançon - Direction Education
- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluation
 - 2 500 € à la MJC Orchamps-Palente
 - 2 500 € à la MJC Clairs-Soleils
 - 2 500 € au Comité de quartier de Rosemont de Saint Ferjeux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les participations financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets auprès de l'ensemble des partenaires identifiés dans le plan de financement prévisionnel des actions (Etat, Région de Franche-Comté, Département du Doubs, Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche-Comté, Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, Fonds Social Européen)

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

✚ R. 7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2018

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole portant sur l'organisation 2018 de l'unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 7.2 - Attribution des subventions 2018 aux écoles de musique dites "locales"

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur l'attribution, de sept subventions d'un montant total de 19 184 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2018 :

- 1 800 € à Accord Parfait à Devecey
- 1 900 € à Auxon Music
- 1 942 € à l'Académie de musique Tchaikovsky
- 2 375 € à l'Avenir de Saint-Vit
- 3 399 € au Club de loisirs de Grandfontaine
- 3 789 € à l'ASEP
- 3 979 € à l'ASC de Miserey Salines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 7.3 - Fonds d'aide aux manifestations culturelles - première session 2018 (sur deux sessions)

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur l'attribution de ces 11 subventions pour un montant total de 48 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations culturelles pour la première session 2018 (dont 2000 € sous condition suspensive de transmission de pièces administratives et d'éléments d'appréciation nécessaires à l'attribution d'une subvention à l'association Heavy Gator).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

✚ R. 7.4 - Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- se prononce favorablement sur l'attribution dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour la valorisation du territoire du Grand Besançon des subventions suivantes :
 - 1 500 € à Christophe GUERRIN,
 - 1 500 € à Paul FONTAINE,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer les contrats de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 7.5 - Règlement intérieur du port d'agglomération

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les modifications proposées au règlement intérieur du port d'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Transdev

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :

- approuve le protocole transactionnel afin de mettre un terme au différend né entre la Communauté d'agglomération du GRAND BESANCON et BESANCON MOBILITES,
- autorise Monsieur le Président à signer le présent protocole pour un montant de 2,8 M€,
- habilite le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du protocole transactionnel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.2 - Protocole transactionnel entre la Société SNEF et le Grand Besançon dans le cadre du marché "construction du centre de maintenance de la 1ère ligne de Tramway de l'Agglomération Bisontine - Lot 8 Electricité"

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord transactionnel tel que décrit ci-dessus entre la CAGB et la société SNEF et toutes les pièces inhérentes à ce protocole transactionnel.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du Jeudi 15 Mars 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 1.1.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 5.5), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : **Besançon** : M. Jean-Paul MICHAUD, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 15 mars 2018

Salle Robert SCHWINT de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	4
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 01/02/2018	4
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	4
Finances	4
Rapport n°1.1.1 - Restructuration des vestiaires et des ateliers de la station d'épuration de Port Douvot – Protocole d'accord transactionnel	4
Ressources humaines	5
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'agents en CDI	5
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Direction Communication, DST, DG, DSI, service environnement cadre de vie)	5
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	5
Rapport n°5.1 - Prorogation du délai de validité d'une subvention en soutien à une opération de réhabilitation	5
Rapport n°5.2 - Information - Bilan des grands rassemblements et des stationnements illicites de caravanes en 2017, et prévisions des passages en 2018	5
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	7
Finances	7
Rapport n°1.1.2 - Rencontre Nationale des 2CV clubs de France	7
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage (suite)	7
Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisation à Amagney, Chemaudin et Vaux, Besançon, Saint-Vit et Miserey-Salines	7
Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention	8
Rapport n°5.5 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)	8
Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 1ère programmation - Subventions inférieures ou égales à 10 000 €	8
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	8
Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2018	8
Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2018 aux écoles de musique dites « locales »	8
Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux manifestations culturelles - première session 2018 (sur deux sessions)	8
Rapport n°7.4 - Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon	8
Rapport n°7.5 - Règlement intérieur du port d'agglomération	8

Commission n°02 : Mobilités	9
Rapport n°2.1 - Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Transdev	9
Rapport n°2.1 - Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Transdev	9
Rapport n°2.2 - Protocole transactionnel entre la Société SNEF et le Grand Besançon dans le cadre du marché « construction du centre de maintenance de la 1ère ligne de Tramway de l'Agglomération Bisontine - Lot 8 Électricités »	11

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 15 mars 2018

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de Monsieur Gabriel BAULIEU, Premier Vice-Président.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 01/02/2018

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois être parti à 19h45. Gabriel (BAULIEU) poursuivra. Christophe LIME doit partir aussi à une réunion où il me va me représenter. Nous commencerons donc par son dossier et nous reprendrons ensuite l'ordre du jour. Je lui ai promis un peu imprudemment de le laisser partir.

M. LIME.- Il s'agit des problématiques de sécheresse d'eau. Aujourd'hui, cela va être de bon aloi, puisqu'il n'y a plus d'eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons le quorum. La séance est ouverte. Y a-t-il des contestations concernant le dernier compte rendu ? Je n'en vois pas. Il est donc approuvé. La secrétaire de séance sera Martine DONEY.

Les trois rapports de la commission n°8 Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement, qui sont préparatoires au Conseil communautaire du 29 mars 2018, sont examinés par les membres du Bureau.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Restructuration des vestiaires et des ateliers de
la station d'épuration de Port Douvot – Protocole d'accord transactionnel

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de présentation. Cela pose des problèmes ? Non ? C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique - Rémunération d'agents en CDI

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat prévu. S'il n'y a pas de question, ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique suite à des procédures de recrutement (Direction Communication, DST, DG, DSI, service environnement cadre de vie)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Prorogation du délai de validité d'une subvention en soutien à une opération de réhabilitation

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Fabrice TAILLARD ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.2 - Information - Bilan des grands rassemblements et des stationnements illicites de caravanes en 2017, et prévisions des passages en 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Alain LORIGUET, normalement, tu dois présenter ce rapport.

M. LORIGUET.- Rapidement, concernant les équipements dédiés des grands groupes, je rappelle que le Grand Besançon, dans l'exercice de sa compétence, gère l'aire de la belle commune de Thise qui nécessite une gestion spécifique adaptée à l'accueil des grands groupes. L'aire est ouverte aux usagers chaque année du 15 avril au 30 septembre. Une seconde aire de grand passage provisoire de 4 ha à Chaudefontaine a été aménagée en 2017, ce site fonctionnant de la même façon qu'à Thise.

Le Grand Besançon a reçu initialement, au niveau statistique, 12 demandes d'autorisation à séjourner sur le secteur. Sur ces 12 groupes, 4 seulement sont effectivement venus et se sont installés sur l'aire de Thise. S'agissant des 8 autres groupes, 3 ont été annulés et 5 se sont installés en stationnement illicite. En conséquence, il est difficile d'anticiper les mouvements des grands groupes en période estivale et d'éviter les installations illicites qui, parfois, ne sont pas liées à un manque d'équipement d'accueil, mais bien à l'organisation et au choix des groupes.

Je vous fais rapidement le bilan. Entre janvier et décembre 2017, il y a 43 stationnements illicites. Pour la Préfecture, ils n'en enregistrent que 32. Il y a donc les syndicats et les policiers. Par principe, à l'échelle nationale, les aires de grand passage sont destinées à répondre aux besoins de ce type de déplacement. Elles sont réservées aux grands rassemblements (de 50 à 200 caravanes) sur une période de trois à quatre semaines. Or chaque année, des stationnements illicites sont constatés. Ce rapport fait le bilan de la saison des grands passages et des occupations régulières en 2017. Il présente également l'organisation de la prochaine saison des grands rassemblements.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Il faudrait tout de même simplement redire que je m'étais engagé à ce qu'à Chaudefontaine, ce soit pour deux ans. J'ai l'impression que cela ne sera pas possible, non pas par mauvaise volonté. Je propose d'en rediscuter avec le Maire et son Premier Adjoint, puisque, comme vous le savez, ils ont fusionné. Je ne voudrais pas que l'on dise que nous ne respectons pas nos engagements. Ce serait peut-être l'occasion aussi, à ce moment-là, de faire le point sur les travaux qui sont lancés et qui avancent. J'ai posé la question à Baudoin RUYSSSEN aujourd'hui. À mon avis, nous ne serons pas prêts en septembre 2019, comme nous nous y étions engagés.

M. LORIGUET.- Je confirme que Jacky LOUISE, pour ne pas le citer, est de nouveau inquiet pour la prochaine saison. Il souhaite médiatiser à nouveau les événements qui risquent de se produire. C'est vrai qu'il est inquiet, parce qu'il sait très bien que cela va aller au-delà des deux ans prévus. Je pense que ce que tu proposes est intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut réexpliquer que la commune a déjà quand même touché 20 000 €. La meilleure défense, c'est l'attaque. Or là, nous ne sommes pas attaqués. Je propose de lui en parler. Je ne remets pas ma parole en cause, mais il y a simplement des difficultés. Nous avons trouvé, nous avançons. C'est un peu plus long que prévu, mais nous y allons. Nous allons le faire. Nous avons les autorisations des maires des communes, des populations et des Conseils Municipaux. Toutefois, il y a certainement des études assez complexes à faire. Robert connaît aussi bien le sujet, il peut en dire un mot.

M. STEPOURJINE.- Nous avançons, c'est sûr, mais cela ne va pas aussi vite que je voudrais. Nous avons tout de même visité le site avec le nouveau Directeur de Cabinet de la Préfecture. Il a bien fait avancer les choses sur certains problèmes liés au PLU des communes sur lesquelles nous construirons cette aire. C'est un premier point positif. Nous avons rencontré également le Département pour réaliser des accès. À partir des plans topographiques faits par le géomètre, actuellement, les services de la Communauté d'Agglo essaient de faire des tracés de voiries compatibles avec la circulation sur le secteur, avec les demandes du Département. Je le dis très clairement : je regrette que nous n'ayons pas fait faire cela par un géomètre qui sait mieux faire cela que nos services. Je ferme la parenthèse.

En parallèle, le service foncier a déterminé l'ensemble des propriétaires, parce que nous n'avons qu'une liste issue du cadastre. Il faut savoir que cette liste issue du cadastre concerne ceux qui paient les impôts, mais il y a toutes les familles à côté. Nous nous retrouvons donc au moins avec des indivisions très nombreuses. Christelle BAUD est en train de faire le travail de préparation pour l'achat des terrains. Maintenant, il faut que nous ayons les promesses de vente le plus tôt possible pour réaliser les travaux. Après, concernant la vente, ce sera une autre affaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je verrai Jacky LOUISE et Patrick CORNE pour leur dire : « Ce n'est pas la peine d'en rajouter sur ce dossier ». Je le dirai surtout à Jacky. Très honnêtement, nous faisons le maximum. Si nous n'avons pas avancé d'un pouce, je comprendrais que l'on puisse nous reprocher un certain nombre de choses, mais là, nous le faisons, nous avançons. Par contre, quel est le service qui a fait les travaux dont tu parlais ?

M. STEPOURJINE.- Si tu parles des plans, je n'en sais rien du tout. C'est dommage que l'on veuille faire cela en interne. Nous ferions mieux d'externaliser.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai encore parlé cet après-midi. Cela fait deux fois que tu dis cela, et à mon avis, tu as raison. Il ne faut pas que nous coupions les vivres.

M. STEPOURJINE.- Il ne s'agit pas de couper les vivres, mais d'utiliser les compétences. C'est tout. Nous avons un géomètre qui a fait un plan topographique. Nous lui disons « faites-nous des plans de voirie ». Il prend les plans, il n'est pas obligé de les scanner, etc. Mais que voulez-vous ? On ne veut pas m'écouter, je n'y peux rien.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu ne me laisses pas aller jusqu'au bout, alors que je vais dans ton sens ! Laisse-moi expliquer ! Je dis que cela fait deux fois que tu dis cela, et que je suis d'accord avec toi. J'étais en train de dire que dans un certain nombre de cas, nous pourrions continuer à donner l'activité à ces bureaux dont on a besoin, et pas forcément nous, mais des particuliers peuvent en avoir besoin. D'après ce que je sais, comme nous sommes plutôt chargés, dans de tels cas, dans un souci de maintien de l'activité locale et des compétences locales, il faudrait que nous puissions passer par des services extérieurs aux nôtres dans des secteurs où nous savons que nous sommes déjà justes.

Pour aller effectivement dans ton sens, il ne faut pas que nous coupions les ressources d'un certain nombre de petits cabinets, dont nous avons peut-être bien besoin ailleurs pour des petites opérations que les gros ne sauront pas faire. Vous vous en souvenez : par exemple concernant les transports, j'ai souhaité que nous n'uniformisions pas tout, mais que nous puissions donner encore du travail à des petites entreprises locales dont nous avons besoin le dimanche pour transporter nos gamins au foot, ou les mardi ou jeudi pour transporter les papis et les mamies dans leurs activités diverses et variées.

Si nous avons trop de travail dans certains cas, n'hésitons pas, sur certaines opérations comme celles-là, à donner pour montrer aussi que nous ne voulons pas tout « bouffer », d'autant plus que nos services ne chôment pas, je crois. Ils ont largement du boulot. Quand nous pouvons le faire d'une façon extérieure alors que nous avons beaucoup de travail, Monsieur le Directeur Général, entendez que nous puissions le faire faire pour maintenir un peu cette compétence que nous avons sur le terrain et dont nous aurons besoin.

S'adressant à M. STEPOURJINE. Je dis tout cela pour aller dans ton sens, Robert.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes
--

Finances

Rapport n°1.1.2 - Rencontre Nationale des 2CV clubs de France

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un beau rassemblement. Vous avez dans le rapport le nombre de participants attendus. Ne soyez pas sectaires si vous n'avez pas eu votre séquence 2 CV. Nous avons été sollicités, nous apportons différentes contributions et nous vous proposons d'accorder une subvention à 4 000 €.

Pourquoi ce rapport se retrouve-t-il en phase préparatoire ? Parce que dans un premier temps, en consolidant les aides de l'Agglo et de la Ville, cela dépassait 10 000 €, bien sûr, mais il s'agissait de l'analyser par institution. Entre la subvention et les apports en nature, comme nous sommes à 7 000 € et quelques, nous sommes décisionnaires.

Président, j'ai terminé la présentation. Les recommandations ont été transmises aux organisateurs pour que toutes les précautions soient prises sur le plan environnemental, cette manifestation ayant lieu sur le bassin versant des sources d'Arcier.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a quand même 3 000 véhicules qui viendront.

M. BAULIEU.- C'est une grosse manifestation.

M. LE PRÉSIDENT.- D'un point de vue économique, ce sont presque 20 000 visiteurs, mais ce sont aussi 3 000 ou 4 000 personnes qui coucheront ici pendant un jour ou deux. C'est donc très important, et nous avons pris toutes les précautions concernant le bassin versant. Tout cela a été pris en lien avec les autorités compétentes, j'imagine, et le syndicat mixte du Marais.

Y a-t-il des oppositions ? Ce rapport est adopté. Il y aura aussi une autre opération en septembre, dont nous parlerons certainement en fin d'année : je veux parler des 50 ans de l'aérodrome de La Vèze, mais nous en reparlerons.

Nous revenons au rapport n°5.3.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage (suite)

Rapport n°5.3 - Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de labellisation à Amagney, Chemaudin et Vaux, Besançon, Saint-Vit et Miserey-Salines
--

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport est décisionnel. Avez-vous des remarques ? N'avez-vous pas de question à poser à Karima ROCHDI ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.4 - Programme d'aide à l'accèsion à la propriété - Demandes de subvention

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.5 - Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé
(dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ou des questions à poser à Bernard GAVIGNET ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - 1ère programmation -
Subventions inférieures ou égales à 10 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Karima ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération
Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de
l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2018

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves PRALON ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°7.2 - Attribution des subventions 2018 aux écoles de musique dites « locales »

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux manifestations culturelles -
première session 2018 (sur deux sessions)

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a deux sessions. Il s'agit là de la première session. Avez-vous des questions à poser sur ce rapport ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté, merci.

Rapport n°7.4 - Fonds d'aide aux manifestations sportives -
Grand Besançon outdoor, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°7.5 - Règlement intérieur du port d'agglomération

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit du port de Besançon. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté, merci.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Transdev

M. LE PRÉSIDENT.- Michel LOYAT était à une réunion à Dijon. Il m'a dit qu'il allait venir. Il devait présenter ce rapport concernant le protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglo du Grand Besançon et Transdev. Le problème est qu'il n'est pas là. Nous allons l'attendre. Il vaut mieux qu'il l'explique.

C'est un rapport transactionnel, et comme pour toutes les transactions, ils demandaient 8 M€ et nous allons transiger à 2,8 M€. C'est lié à un manque de recettes et à la mise en œuvre du tramway. Comme c'est un rapport important, j'aime mieux laisser la parole à Michel pour qu'il le présente. Ce ne sera pas forcément très long. Il va arriver, il m'a dit qu'il arriverait un peu en retard, mais il ne savait pas forcément que nous avions changé l'ordre des rapports.

Les rapports préparatoires 0.2 et 1.1.2 sont examinés.

Rapport n°2.1 - Protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Transdev

M. LOYAT.- Il y a peut-être une question qui se pose, et là, je pense particulièrement à la présentation en Conseil d'Agglo. C'est une décision du Bureau, mais il y aura une information en Conseil d'Agglo. C'est bien ce qu'il est prévu. La question qui se pose est la suivante : est-il opportun que ce soit moi qui le présente ? Sachant qu'avec le Président et le 1^{er} Vice-Président, nous avons été tous les trois dans la négociation de la DSP. Ne serait-il pas plus prudent que ce soit quelqu'un d'autre ? Par exemple Serge RUTKOWSKI ou Jean-Paul MICHAUD. C'est une question pour le Conseil d'Agglo, voire peut-être pour le Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- La question ne se pose pas pour le Bureau, parce que c'est toi qui connais le mieux le sujet.

M. LOYAT.- Même en Bureau, il serait peut-être mieux de modifier le rapporteur.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que Serge RUTKOWSKI soit le rapporteur, mais tu le présentes ici, parce que c'est peut-être mieux et Serge se préparera pour le présenter en Conseil d'Agglo. Michel, c'est à toi.

M. LOYAT.- Cela avait déjà été présenté en Bureau-Débats, puisque nous ne voulions pas que cela arrive en Bureau décisionnel sans que vous ayez le temps justement de réfléchir à cette question.

Concernant les relations avec Transdev, sur deux avenants, il y avait litige et négociation. Le premier avenant concerne la clause 32-1 par rapport aux recettes. Nous en avons parlé ici. Dans le contrat, Transdev avait surestimé les recettes, ils ont fait des recettes inférieures. Or il y avait une clause précisant que si trois ans de suite, je crois, les recettes étaient inférieures de 3 %, etc., nous étions amenés à nous revoir, à examiner les causes, à chercher des solutions, y compris des solutions qui pouvaient ne pas être pécuniaires. Nous nous sommes revus. Nous avons analysé les causes. Nous avons cherché des solutions...

M. LE PRÉSIDENT.- ... Et nous en avons trouvées.

M. LOYAT.- Nous n'avons effectivement pas mis de pécuniaire. Dans les propositions retenues, il s'agissait de modifications de réseau, parce que cela nous intéressait, nous aussi. Nous savions que nous aurions à modifier le réseau, à réduire le nombre de kilomètres compte tenu du coût des charges. Nous avons donc fait cela, et cela a fait l'objet d'avenants. Néanmoins, Transdev a considéré que cela ne suffisait pas. Par rapport à la clause 32-1, ils ont demandé un peu plus de 5 M€.

Il y avait aussi l'avenant n°5 qui est assez différent. Cela concernait le fait qu'il y ait eu une mise en service anticipée du tram. Là, c'est de notre fait. Nous avons mis en service le tram un an avant.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour récapituler, pour la clause 32-1, nous sommes tombés d'accord et nous n'avons rien payé.

M LOYAT.- Voilà. Nous considérons que la logique du contrat est « risque commercial, risque industriel ». Néanmoins, nous avons fait un effort, mais non pécuniaire. Nous considérons que nous ne leur devons rien.

Sur l'avenant n°5, c'est différent. Cet avenant n°5 a été à notre initiative, puisqu'il y a eu la mise en service anticipée du tram. Par ailleurs, il y avait une clause indiquant une méthodologie. C'était donc différent. Ils demandent 2,5 M€. Nous avons fait travailler le bureau d'études ECOSI. En décortiquant, ce bureau d'études est arrivé à la conclusion que nous pouvions passer de 2,5 à 2 M€, voire – ce qui était vraiment déjà difficile – à 1,5 M€, mais en tout cas, nous ne pouvions pas descendre en dessous de 1,5 M€. Nous n'avions vraiment pas les arguments. Cela fait donc 8 M€ demandés.

À partir de là, nous avons essayé de dire « pour le 32-1, nous ne vous devons rien. Nous sommes prêts à discuter sur l'avenant n°5, mais pour solde de tout compte ». Ils n'ont pas vraiment accepté. Nous sommes donc arrivés à un accord à 2,8 M€. Nous pouvons dire que c'est un peu plus que 2,5 M€, et d'après l'avis de nos juristes, nous pouvions considérer que nous avons une grande chance de perdre au tribunal sur l'avenant n°5, c'est-à-dire la mise en service anticipée du tram. Comme vous le savez, au tribunal, on ne sait jamais. Nous avons une grande chance de perdre, soit 2,5 M€ (ce qu'ils demandaient), soit peut-être 2 M€, mais en tout cas, en dessous de 2 M€, nous avons peu de chance.

Après, pour les 800 000 ou les 300 000 € de plus, nous considérons que c'est pour éviter le risque d'un contentieux avec toujours, quand même, une incertitude, même si nous avons des arguments que nous considérons comme solides sur le 32-1. Toutefois, dans les clauses, il y a toujours des formulations, et ils disent qu'ils ont aussi des arguments. Ceci dit, vous savez très bien par expérience que dans un tribunal, il suffit que les personnes soient plus ou moins compétentes. C'est ce qui nous a amenés, avec le Président et Gabriel BAULIEU, à considérer qu'il était plus sage de donner cette somme, même si cela ne fait pas plaisir.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelquefois, met-on 300 000 € en plus ou prend-t-on le risque de perdre 8 M€ ? La question est là. C'est un coup de poker.

M. LOYAT.- Gabriel BAULIEU pourra peut-être compléter. On pourrait se dire : « on est riche, mais comment va-t-on sortir ces 2,8 M€ ? » Je ne dirais pas que nous avons « provisionné », parce que ce ne serait pas du tout le bon terme, mais il y a une question de rattachement sur un peu plus de 2,4 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons déjà anticipé. Comme je le dis, il y a de bons dossiers sur lesquels nous perdons. Pour Osselle, nous pensions bien que nous allions gagner, et pourtant, nous avons complètement perdu.

M. LOYAT.- Est-ce clair sur ce rapport ?

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'a pas été facile. Je remercie Michel, parce que là, en plus, nous arrivons à un solde de tout compte. C'était d'ailleurs la condition. Honnêtement, j'avais peur qu'ils n'acceptent pas. Vu l'accueil qu'ils m'ont fait lorsque j'ai rencontré le Président à Paris, je peux te dire que cela a été froid.

M. LOYAT.- C'est un businessman !

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à la présentation de Michel, avez-vous des remarques ? Nous pouvons dire que ce rapport est décisionnel, mais par un souci de clarté, nous le présenterons à l'Agglo pour information. Je vous remercie.

Rapport n°2.2 - Protocole transactionnel entre la Société SNEF et le Grand Besançon
dans le cadre du marché « construction du centre de maintenance de
la 1ère ligne de Tramway de l'Agglomération Bisontine - Lot 8 Électricité »

M. LE PRÉSIDENT.- Là aussi, c'est pour mettre fin à un contentieux. Maintenant, tout est fini, tout est bouclé, il n'y a plus de contentieux.

M. BAULIEU.- Pour celui-là, il peut encore durer un peu, parce que nous faisons le pari qu'ils vont régler les problèmes qu'il nous reste.

M. RUYSEN.- Oui, cela fait partie de leurs engagements.

M. LE PRÉSIDENT.- Je parle financièrement.

M. BAULIEU.- C'est sous réserve que les engagements soient tenus. Là, ils prennent l'engagement de régler des problèmes qu'ils n'ont pas réglé jusqu'à maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand verserons-nous l'argent ? Est-ce lorsqu'ils auront réglé le problème ?

M. BAULIEU.- Non, il y a un compromis qui dit qu'ils s'engagent et que nous payons.

M. LE PRÉSIDENT.- Si cela ne marche pas ?

M. BAULIEU.- Après, c'est du domaine de l'expert.

M. RUYSEN.- Cela ira au tribunal s'ils ne respectent pas leurs engagements.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi payons-nous avant que cela fonctionne ?

M. BAULIEU.- D'autres connaissent beaucoup mieux le dossier que moi, et je parle sous le contrôle de Michel et de Monsieur RUYSEN. Nous avons un maître d'œuvre qui a réagi un peu vite, et c'est ce qui nous piège dans le dossier suivant : à un moment donné, nous avons indiqué que l'opération était satisfaisante, alors que nous n'avons jamais donné le feu vert. Notre maître d'œuvre l'a donné, mais pas nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Disons les choses.

M. BAULIEU.- Vous avez tous les détails dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons fait la réception, tout marche bien, c'est OK, sauf que cela fonctionne mal. Nous avons connu cela pour la Cuisine Centrale. Il te dit « attendez, vous avez dit que cela fonctionnait bien, je ne vous dois rien, cela fonctionne bien ».

M. RUYSEN.- Nous soldons le marché en contrepartie de la réalisation définitive de la prestation.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui était le maître d'œuvre ? Il a tout de même fait une « connerie ». Je fais confiance aux techniciens. Je vous propose que nous fassions cela. De toute façon, nous n'avons pas trop le choix.

M. LOYAT.- Je voudrais ajouter un mot sur le rapport précédent. C'est uniquement en termes de communication, y compris d'ailleurs par rapport à Keolis. Nous acceptons pour éviter un contentieux, mais nous restons dans la même logique. Nous savons que sur l'avenant n°5, pour la mise en service anticipée du tram, de toute manière, nous devons quelque chose. Cela pouvait être plutôt 2 M€, peut-être 1,5 M€, et pour le reste, il vaut mieux un accord qu'un mauvais procès, ou en tout cas un procès, mais nous gardons bien la logique que dans le contrat, le risque commercial, comme le risque industriel, soit porté par le délégataire, et là, nous n'avons pas écorné ou modifié notre principe par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes donc OK aussi sur ce rapport. Je dois vous laisser.

Reprise de l'examen des rapports qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté